

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juin 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 40 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

**Lettre datée du 10 juin 2025, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Türkiye
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 10 juin 2025, qui vous est adressée par le Représentant de la République turque de Chypre-Nord, Mehmet Dâna (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Ahmet **Yıldız**



Annexe à la lettre datée du 10 juin 2025 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Türkiye auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par le Président de la République turque de Chypre-Nord, Ersin Tatar (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la
République turque de Chypre-Nord
(*Signé*) Mehmet **Dânâ**

Pièce jointe

Je vous écris pour vous demander de bien vouloir intervenir au sujet de faits extrêmement préoccupants concernant une série d'arrestations effectuées à l'initiative des dirigeants chypriotes grecs. Ces arrestations ont visé à la fois des Chypriotes turcs et des ressortissants étrangers associés à des biens abandonnés par des Chypriotes grecs dans le nord après les faits survenus en 1974.

La situation s'est aggravée de manière inquiétante : l'administration chypriote grecque mène une campagne d'intimidation ; elle a ravivé et fait appliquer une loi interne de 1959 qui était en sommeil et a été modifiée en 2006 puis en février 2025. Cette politique, remise en place en 2024, vise à incriminer les personnes associées à des transactions légales concernant des biens relevant de la compétence de la République turque de Chypre-Nord. Elle a eu pour effet d'apeurer non seulement les Chypriotes turcs mais également d'autres ressortissants étrangers.

La première arrestation a eu lieu en décembre 2023, lorsqu'un avocat chypriote turc a été appréhendé en Italie, une notice rouge ayant été publiée par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à la demande de l'administration chypriote grecque. En juin 2024, un homme d'affaires turc, Simon Mistriel Aykut, a été arrêté à Chypre-Sud. Plus d'un an plus tard, il est toujours en détention, en attente de jugement. Entre septembre 2024 et mars 2025, cinq autres personnes de différentes nationalités ont été arrêtées.

Il y a parmi ces personnes des promoteurs immobiliers mais aussi des agents immobiliers, des avocats et des promoteurs. Le champ d'application de la loi est si vaste que la quasi-totalité des personnes associées à ces biens pourrait faire l'objet de poursuites. Il est préoccupant de constater que, selon des informations diffusées récemment dans la presse chypriote grecque, même des juges et des fonctionnaires concernés par de tels cas de figure pourraient être pris pour cible. La situation est devenue d'autant plus inquiétante que deux des personnes arrêtées, toutes deux de nationalité hongroise, ont été condamnées à des peines de prison maximales de deux ans et demi après avoir passé un an en détention provisoire.

Il importe de rappeler que, en 2005, la République turque de Chypre-Nord a créé la Commission des biens immobiliers sous la direction de la Cour européenne des droits de l'homme. Ce mécanisme offre des voies de recours aux Chypriotes grecs réclamant leurs biens dans le nord. La Cour européenne des droits de l'homme a considéré que la Commission donnait accès à des voies de recours internes effectifs. Le seul autre choix, comme l'a déclaré la Cour, est d'attendre un règlement politique global.

Je tiens à souligner également que, dans le cadre de cette politique générale, la partie chypriote grecque s'arroge des prérogatives découlant de son statut internationalement reconnu et de sa qualité de membre d'organes internationaux de coopération policière tels qu'INTERPOL, pour faire inscrire des Chypriotes turcs et les ressortissants d'autres pays sur des listes de personnes recherchées, et les traiter comme des criminels parce qu'elles sont associées à des transactions légales au regard du droit de la République turque de Chypre-Nord.

Par exemple, en avril 2025, un homme d'affaires chypriote turc s'est vu refuser l'entrée aux Émirats arabes unis car il faisait l'objet d'une notice INTERPOL. Chaque jour, je reçois des appels de concitoyens qui craignent d'être arrêtés à l'étranger, notamment d'étudiants pris pour cible de par des liens familiaux.

Comme vous vous en souviendrez sans doute, j'ai fait part de ces graves préoccupations lors de notre rencontre bilatérale à New York en septembre 2024, puis à Genève en mars 2025. J'ai également abordé cette question lors de nos rencontres

avec le dirigeant chypriote grec, ainsi qu'au dîner informel que vous avez organisé en octobre 2024 à New York et lors des rencontres consécutives des dirigeants qui ont eu lieu sur l'île. Toutefois, le dirigeant chypriote grec soutient qu'il s'agit d'une « procédure judiciaire » qui échappe à son contrôle.

Le « nouveau climat » que vous avez annoncé après la rencontre à Genève est maintenant sérieusement compromis. « Tendu » et « ombrageux » qualifieraient mieux le climat actuel sur l'île. De nombreux Chypriotes turcs évitent de se rendre dans le sud ou de partir en voyage à l'étranger car ils craignent d'être arrêtés et détenus. Certains ont même comparé l'environnement actuel à un état de guerre non déclarée rappelant les souvenirs traumatiques de la période 1963-1974. Ce qui semblait appartenir à un passé lointain paraît maintenant bien plus proche et il devient de plus en plus difficile d'envisager l'avenir. Cette peur et cette anxiété risquent d'avoir pour effet que nous nous tournions encore plus le dos et nous méfions davantage les uns des autres.

Mes concitoyens sont anxieux, sous pression et ont de plus en plus le sentiment d'être en danger. Nombre d'entre eux exigent des mesures de rétorsion, une voie dans laquelle j'ai jusque-là refusé de m'engager. Dans ces conditions, le temps et les efforts considérables que vous avez déjà consacrés à Chypre risquent d'être perdus. Néanmoins, je fais maintenant appel à votre direction avisée afin que des mesures résolues soient prises pour mettre fin aux violations incessantes des droits humains commises par l'administration chypriote grecque, avant que la situation ne s'aggrave davantage et n'atteigne un point de non-retour.

Le Président
(Signé) Ersin **Tatar**